

MOTION

sur la ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN)

adoptée à la séance plénière du 11 septembre 2024

CONSIDÉRANT les légitimes inquiétudes et l'opposition unanime exprimées lors de l'enquête publique du SDRIF-E par les élus et les habitants des territoires traversés par la future LNPN, notamment dans les Yvelines ;

CONSIDÉRANT que cette ligne nécessite l'artificialisation de centaines d'hectares de terres agricoles qui sont parmi les meilleures de France quand la préservation de la souveraineté alimentaire est au cœur de la politique régionale et nationale ;

CONSIDÉRANT les dégâts irréremédiables causés par ce projet au paysage, à l'aménagement du territoire et à la mobilité quotidienne des habitants ainsi que la menace qu'il fait peser sur des projets essentiels au bien-être de la population à l'image de la clinique d'Aubergenville ;

CONSIDÉRANT son impact sur le développement économique du territoire avec la remise en question de parcs d'activités économiques à Aubergenville et Flins-sur-Seine, et de secteurs structurants qui font vivre un bassin d'emploi de plusieurs milliers de personnes ;

CONSIDÉRANT l'impact écologique considérable du projet qui va détruire ou endommager les ressources en eau ainsi que des espaces naturels essentiels à la protection de la biodiversité et au fonctionnement de l'écosystème francilien comme la plaine de Montesson ;

CONSIDÉRANT l'ampleur des nuisances sonores engendrées, pouvant aller jusqu'à 65 décibels, pour des riverains qui ne profiteront pas des bénéfices de cette ligne, notamment pour les communes d'Orgeval, des Mureaux ou de Chapet ;

CONSIDÉRANT l'aberration économique du projet de LNPN, estimé à 11,5 milliards d'euros pour un gain de temps de seulement dix minutes pour les 55 000 voyageurs qui l'emprunteront, alors que de nombreux autres projets de modernisation du réseau existant attendent encore un engagement financier de l'État sur des lignes accueillant des centaines de milliers de voyageurs tous les jours ;

CONSIDÉRANT l'impact d'années de travaux sur le quotidien de centaines de milliers d'habitants des Yvelines ;

CONSIDÉRANT que le projet de LNPN va accroître la saturation du fret en Île-de-France, au détriment des voyages quotidiens des Franciliens, sans proposer d'alternatives pérennes comme le grand contournement nord et sud de l'Île-de-France ;

CONSIDÉRANT, qu'à ce jour, les trois demandes exprimées par la Présidente de Région, à savoir le maintien de l'arrêt des trains normands dans le Mantois, une prolongation de la section en sous-terrain dans les Yvelines et que le service fret ne se fasse pas au détriment des voyageurs, ont été refusées par l'État et la Région Normandie ;

CONSIDÉRANT l'obligation légale d'intégrer le projet de LNPN au sein du SDRIF-E au risque de voir le document annulé pour cette seule raison par le Conseil d'Etat ;

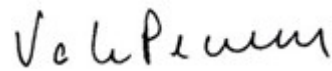
LE CONSEIL RÉGIONAL :

DÉCLARE être défavorable à la LNPN et

APPELLE à son abandon par l'État.

REFUSE, dans ces conditions, de cartographier la LNPN dans le projet de SDRIF-E.

La Présidente du conseil régional d'Île-de-France



VALÉRIE PÉRESSE